



Date de dépôt : 14 novembre 2022

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
STOP immédiat au centre de renvoi du Grand-Saconnex
(Genève) !**

Rapport de majorité de Sandro Pistis (page 4)

Rapport de minorité de Sylvain Thévoz (page 16)

Pétition (2133-A)

STOP immédiat au centre de renvoi du Grand-Saconnex (Genève)!

Mesdames et
Messieurs les députés,

La construction de ce centre jouxtant la piste de l'aéroport a débuté, mais il n'est jamais trop tard pour renoncer à un projet inutile, inhumain, xénophobe et raciste.

Parce que le système des centres fédéraux :

- génère inévitablement des violences contre les requérant·es d'asile ;
 - traite les personnes venues trouver refuge en Suisse comme des criminel·les ;
 - pousse les requérant·es d'asile dans la clandestinité ;
- et parce que le projet de centre de renvoi du Grand-Saconnex est particulièrement inhumain ;

nous, soussigné·es, demandons au Grand Conseil et au Conseil d'Etat genevois d'interrompre immédiatement la construction du centre fédéral d'asile et de renvoi du Grand-Saconnex.

Pourquoi faut-il agir maintenant ?

Les médias ont récemment révélé les graves violations des droits humains qui ont lieu dans les centres fédéraux d'asile : sanctions arbitraires, obstacles injustifiables à l'accès aux soins médicaux, violences, insultes et comportements racistes de la part des agents de sécurité. Amnesty International évoque, dans son rapport de mai 2021, des actes assimilables à de la torture. Ces violences ne sont pas des actes isolés : on les retrouve dans différents centres fédéraux, les témoignages sont nombreux.

Nécessité de demander une autorisation pour chaque sortie du centre, horaires restrictifs (9h-17h en semaine) rendant impossible une vie sociale à l'extérieur, interdiction de recevoir des visites de ses proches, scolarisation des enfants à l'intérieur même du centre, sanctions à la moindre infraction au règlement, etc. C'est dans ces conditions que l'on prévoit d'« accueillir » celles et ceux dont le seul crime est d'avoir fui les guerres ou la pauvreté.

Près de la moitié des requérant·es que l'on fait vivre dans ces conditions de maltraitance et de semi-détention finissent par sortir du système. Les centres fédéraux déjà existants en Suisse romande sont à moitié vides. Des familles entières sont ainsi poussées dans la clandestinité et donc rendues plus vulnérables encore. Introduire de telles pratiques à Genève reviendrait à se mettre en totale contradiction avec la tradition humanitaire du canton.

Ce centre fédéral, coincé entre une bretelle d'autoroute et le tarmac de l'aéroport, est prévu pour fonctionner comme une véritable usine à renvoi. Concrètement, les requérant·es, qui, rappelons-le, viennent trouver refuge en Suisse, se verront soumis à des nuisances sonores et à une pollution de l'air dont les valeurs limites sont largement dépassées dans cette zone, avant d'être embarqué·es de force dans les avions.

N.B. 594 signatures¹

Coalition Non au centre de renvoi

M^{me} Aude Martenot

93F, avenue d'Aïre

1203 Genève

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 3867 signatures électroniques.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Sandro Pistis

La commission des pétitions a étudié la pétition, STOP immédiat au centre de renvoi du Grand-Saconnex (Genève) !, durant 3 séances. Les séances ont été présidées par M. Jean Batou qui a su mener les débats avec sérénité et diligence.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, qu'il soit remercié pour le travail accompli.

Séance du lundi 7 mars 2022

Audition des pétitionnaires

M^{me} Louise Wehrli, M. Aldo Brina et M. Ur Shlonsky

M. Shlonsky prend la parole et déclare habiter à Chambésy, raison pour laquelle il s'est engagé dans l'équipe des pétitionnaires. Il est complètement opposé à la construction de ce centre depuis le dépôt de cette proposition.

Il rappelle que l'affectation de ce terrain n'a pas été débattue au sein de la commune. Il observe également que le principe de ce centre se base sur une politique de traitement des personnes renvoyées extrêmement problématique.

Il indique qu'une manifestation s'est tenue en 2020 pour demander l'arrêt de la construction de ce centre, et que des polémiques sur les mauvais traitements réservés aux requérants dans ces centres ne font qu'enfler.

Il mentionne que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ne sont pas entrés en matière sur les arguments des opposants en estimant que l'un et l'autre ne pouvaient rien faire puisque la décision émanait de la Confédération.

Or, il rappelle que le canton peut revenir devant la Confédération avec des propositions alternatives. Il précise que cette pétition sert à rappeler qu'une position cohérente doit être prise, et que la discussion doit être rouverte sur le plan cantonal, tant à l'égard de ce projet que de la politique de renvoi.

M. Brina mentionne que les pétitionnaires s'opposent à ce projet et à la politique qui veut faire de Genève un canton spécialisé en matière de renvoi de requérants d'asile. Il rappelle que dans les centres d'accueil se trouvent des personnes déboutées mais aussi des personnes en errance qui sont protégées en raison de leur fragilité.

Il signale par ailleurs que l'emplacement prévu semble également impropre pour l'hébergement d'humains. Il ajoute qu'un centre de détention administrative est également prévu à côté de ce centre de renvoi, tout comme le quartier général de la police internationale. Il mentionne alors que de multiples preuves existent à présent à propos de ces centres qui deviennent systématiquement les théâtres d'évènements malheureux avec des violences et des tentatives de suicide.

M^{me} Wehrli est en contact régulièrement avec le centre de Boudry qui est le plus grand centre suisse de renvoi avec ses 480 places. Elle observe que différents acteurs sont présents dans le centre de Boudry, soit Protectas, l'ORS, l'Administration fédérale et Caritas. Elle ajoute que les portes de ce centre sont fermées et que ce centre fonctionne selon une dynamique proche du régime carcéral avec des horaires stricts, des fouilles à l'entrée, l'interdiction d'introduire de la nourriture, et un système de punition infantilisant. Elle précise que le service infirmier est très modeste. Elle rappelle que ce centre accueille des personnes en quête de protection et fuyant la violence, et qu'elles sont placées sous la surveillance de sociétés lucratives. Elle estime que ces lieux devraient être des endroits où les gens sont accueillis et écoutés.

Elle indique que les associations dénoncent ces centres depuis des années et elle remarque que les plaintes sont maintenant mieux entendues puisque plusieurs drames s'y sont déroulés. Elle précise à cet égard que l'année passée les agents de sécurité ont enfermé un jeune dans un container en plein hiver, entraînant un état d'hypothermie chez ce jeune.

Elle ajoute que plusieurs tentatives de suicide ont eu lieu dans le centre de Boudry. Elle évoque alors une émission de Temps Présent qui illustre ces dérapages. Elle estime que ce nouveau centre prévu au Grand-Saconnex sera inévitablement le théâtre de nouveaux drames.

Un député S déclare que le Grand Conseil est largement convaincu par ces arguments, comme la motion 2489 est venue le démontrer. Il ajoute que le rapport a été envoyé au Conseil d'Etat qui ne répond pas dans le sens du législateur. Il indique avoir vu cette émission de Temps Présent et avoir été très choqué. Cela étant, il demande si la pétition demande l'ouverture d'un moratoire ou un démantèlement.

M. Brina pense que le « stop immédiat » aurait dû être prononcé avant la construction. Il ajoute que le bâtiment existe maintenant. Il mentionne qu'il est par contre possible d'envisager de faire pression sur la Confédération, mais il déclare que le lieu ne convient pas, quoi qu'il en soit. Il ajoute que la pétition pose donc la question afin de déterminer les marges de manœuvre envisageables avec la Confédération.

Ce même député S demande si le Conseil d'Etat a répondu de manière transparente aux pétitionnaires.

M. Shlonsky répond que les pétitionnaires ont rencontré M. Poggia, mais il observe que ce dernier a indiqué qu'il n'y avait rien à discuter puisque le canton s'était engagé à construire ce centre auprès de la Confédération. Il observe que M. Poggia estime que ces dérapages ne sont pas possibles à Genève.

Il signale alors que des enfants se trouvent dans ces centres, des enfants devant être scolarisés, et il observe que ce sujet est problématique avec des Securitas se trouvant aux portes. Il doute que la commune qui se chargera de ces scolarisations puisse négocier avec les Securitas tous les jours.

Le même député S demande si cette émission et le rapport d'Amnesty ont amené d'autres cantons à adopter d'autres positions.

M^{me} Wehrli répond par la négative, mais elle mentionne que les associations vont revenir vers les autorités neuchâteloises puisqu'elles estiment que les cantons sont également responsables de ce qui se passe dans ces centres. Cela étant, elle déclare que des communes demandent de meilleures intégrations de ces personnes. Elle observe par ailleurs qu'un audit a été mené, aboutissant aux mêmes constats que les pétitionnaires et il semblerait que des améliorations soient en cours.

M. Brina déclare que la Confédération a demandé un rapport d'experts indépendants et il observe que le Secrétariat fédéral aux migrations pourrait réintégrer des fonctionnaires dans ces centres qui sont trop privatisés pour le moment. Il estime que la Confédération est sensible aux observations des cantons, raison pour laquelle la pétition demande au canton d'entrer en relation avec la Confédération à ce propos.

Un député PLR déclare avoir de la peine à accepter l'assertion de la pétition qui indique que les centres d'asile visent à pousser les requérants dans la clandestinité. Cela étant, il rappelle que les derniers événements internationaux risquent de multiplier le nombre de requérants et il se demande s'il ne faudrait pas axer la pétition sur le fonctionnement de ces centres plutôt que sur leur existence.

M. Brina répond ne pas être opposé à l'accueil de réfugiés. Il observe que la disparition des requérants qui ne sont pas acceptés est une soupape avec laquelle joue la Confédération. Il mentionne ne pas avoir les statistiques portant sur les disparitions des centres fédéraux et il propose à la commission de procéder à l'audition du Secrétariat fédéral.

Un député MCG espère bien que les violences dénoncées à Boudry ne se produiront pas à Genève et il estime qu'il n'est pas possible de prétendre que le centre du Grand-Saconnex connaîtra les mêmes dérives.

Il demande ensuite pourquoi mettre des réfugiés en prison et si la présence de la police internationale ne permettra pas d'encadrer la sécurité des requérants. Il se demande si les Securitas de Boudry ont la même formation que les personnes qui surveillent les centres en Suisse allemande.

M. Brina aimerait que les policiers puissent former les Securitas à maîtriser les personnes qui décompensent. Il ajoute qu'il semblerait que la formation des Securitas soit très insuffisante. Il remarque que la prison administrative est réservée aux requérants qui sont déboutés et qui doivent être renvoyés.

Ce député MCG demande si des commissions de visiteurs officiels existent à Neuchâtel et dans les autres cantons suisses.

M. Brina répond que ces commissions se rendent rarement dans les locaux de détention de l'aéroport.

Le même député MCG répond que la commission genevoise s'y est rendue l'année passée.

M. Brina déclare encore que la Commission nationale de prévention de la torture procède également à des visites.

Le président remarque que les pétitionnaires demandent donc que le centre de détention soit utilisé pour d'autres usages, ou que le fonctionnement de ce centre soit pourvu de garanties permettant d'éviter ce qui s'est passé dans d'autres centres de détention. Il ajoute qu'il faudrait donc éviter le recours à des polices privées et il demande si les pétitionnaires avancent des revendications en termes d'encadrement médico-sociales.

M. Brina déclare que des milliers de personnes ont signé cette pétition. Cela étant, son association est prête à entrer en dialogue pour discuter des conditions d'accueil. Mais il mentionne que cette ouverture qui a été faite n'a jamais reçu de réponse. Il rappelle que la durée de l'hébergement dans les centres fédéraux a largement augmenté au cours de ces dernières années. Il mentionne ensuite que plusieurs recommandations existent pour améliorer la situation, comme l'accès de la société civile dans les centres fédéraux afin d'éviter les huis clos, un assouplissement des horaires de sortie, ou la scolarisation des enfants à l'extérieur. Il précise pouvoir faire parvenir à la commission ces différents éléments.

Le président en prend note.

Un député PDC comprend que la pétition porte plus sur les conditions de vie au sein de ces centres que sur leur suppression.

M. Brina répond que, dans l'idéal, il aurait été souhaitable de trouver une autre solution que ces centres, mais il mentionne que, ces derniers existant, il convient de trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie.

Une députée PDC rappelle que la population a choisi à 66% ce système d'accueil. Elle signale ensuite que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) développe une grande solidarité et permet d'accueillir des réfugiés chez des particuliers.

M. Brina répond que l'hébergement privé intervient dans un second temps, puisque le requérant doit se tenir à disposition durant 120 jours à son arrivée. Fin de l'audition des intéressés.

Séance du lundi 4 avril 2022

Audition du département

M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, accompagné de MM. Redouane Saadi, secrétaire général adjoint chargé de la migration, et Bernard Gut, directeur général de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) – DSPS

M. Poggia prend la parole et déclare que cette pétition utilise des termes très violents à l'égard de la politique fédérale, même si certains faits ont pu susciter des émois. Il mentionne que ce ne sont pas les centres fédéraux qui font l'objet de cette attaque mais bien la politique fédérale sur l'asile. Il mentionne que Genève veut faire sa part en la matière en accueillant un centre d'asile et non un centre de renvoi comme l'indique la pétition.

Il ajoute que, si ce projet était arrêté, Genève ne remplirait pas ses obligations et reporterait la prise en charge des réfugiés dans d'autres cantons plus réticents à accueillir ces personnes. Il pense que cette pétition va donc même à l'encontre des objectifs qu'elle entend défendre.

Il rappelle alors que des médias et des ONG se sont émus l'année passée du recours à la violence d'agents de sécurité privés dans des centres d'asile en Suisse allemande. Il ajoute qu'un juge fédéral a dès lors été immédiatement mandaté pour faire la lumière sur ces faits, et il remarque que des pratiques ont été dénoncées avec l'ouverture d'une enquête pénale. Il répète que cette pétition s'en prend à la politique fédérale en matière d'asile.

Il explique ensuite que le centre du Grand-Saconnex n'hébergera pas uniquement des requérants d'asile devant partir du pays. Il mentionne que 100 places seront destinées aux requérants d'asile, 50 places à des personnes en procédure de recours et 50 places à des personnes devant quitter la Suisse. Il ajoute que 50 places supplémentaires non attribuées s'ajouteront à ce

nombre, utilisées en fonction des besoins ponctuels. Il déclare que ce centre n'est donc pas un sas de l'aéroport permettant de faciliter les renvois, mais il mentionne que c'est l'un des rares sites où il était possible d'établir cette infrastructure.

Il signale alors que des décisions politiques ont été prises, et il remarque que la révision de la loi sur l'asile a été acceptée par la population et notamment par la population genevoise le 5 juin 2016. Il observe encore qu'une enveloppe de 94 millions de francs a été acceptée en 2017 pour la création de deux centres et la transformation de bâtiments dans le canton de Schwytz. Il précise que le canton de Genève ne se contente pas d'assister à la construction de ce centre et a rencontré les autorités municipales du Grand-Saconnex qui ont exprimé certaines craintes. Il évoque à cet égard les horaires de ce centre en mentionnant que l'ordonnance fédérale prévoit que le centre peut convenir d'heures de sortie plus tolérantes avec les communes abritant ces centres.

Mais il mentionne qu'une heure de fermeture est obligatoire pour la sécurité des lieux. Il rappelle à cet égard les événements qui s'étaient déroulés aux Tattes. Il pense qu'une heure de fermeture à 22h serait raisonnable.

Quant à la scolarisation des enfants, il remarque que ces requérants ne resteront pas longtemps dans ce centre avant d'être attribués à des cantons. Il mentionne qu'il est donc préférable de trouver une solution de scolarisation à l'interne du centre pour des raisons de logistique. Il précise que ce point inquiétait la commune du Grand-Saconnex, notamment sous l'angle de la place à disposition. Cela étant, il déclare que la prise en charge sera organisée en lien avec le monde associatif afin de faire mieux que les pratiques en cours dans les autres cantons.

Il en vient aux nuisances sonores en mentionnant que le centre a été conçu en respect des normes contre le bruit. Il pense dès lors que cette pétition devrait être déposée sur le bureau du Grand Conseil.

M. Gut ajoute que les heures d'ouverture de ce centre sont en cours de discussion. Il signale que le centre de Berne est ouvert jusqu'à 22h, avec la petite complication des heures de repas, lesquels sont prévus à 19h. Il mentionne que les personnes rentrant plus tard devront donc manger à l'extérieur.

M. Saadi précise que les personnes pourront quitter le centre tout le week-end. Il ajoute que des personnes seront accueillies dans le centre au travers du programme du HCR et de l'OIM.

Un député S demande quelle est la marge de manœuvre du Conseil d'Etat à l'égard des conditions de vie dans ces centres, afin de rendre ces derniers plus accueillants. Il mentionne que des mesures pourraient être importantes

pour éviter les actes de violence et les tentatives de suicide qui ont été constatés dans les autres centres en Suisse. Il signale ensuite que le lieu est particulièrement inhumain, en bordure d'autoroute et d'aéroport, et il se demande s'il n'y a pas une forme de sadisme institutionnel qui pourrait entacher l'image de Genève, cité des droits humains. Il rappelle par ailleurs que les Tattes sont vétustes et dysfonctionnels, et que c'est cette situation qui a notamment entraîné un incendie.

M. Poggia répond qu'un comité de projet a été mis en place avec le SEM et la commune concernée, afin de mettre en place des programmes d'accompagnement. Il ajoute qu'un comité de suivi procédera à des visites sur place afin de s'assurer des conditions de vie et des améliorations possibles. Il ajoute être étonné que ce député S estime que les maltraitances sont inévitables. Il mentionne que tout sera fait pour éviter les maltraitances. Il précise que le statut de réfugié est une maltraitance en soi, compte tenu des incertitudes et de l'expérience traumatisante des requérants.

Il signale par ailleurs que, si le lieu n'est pas idéal, il accueillait le centre des Tilleuls qui abritait des requérants déboutés et dont l'état était déplorable.

Il ajoute que ce nouveau centre représente un réel progrès. Il rappelle que des Genevois vivent également avec les nuisances sonores de l'aéroport. Il en vient alors aux Tattes en rappelant qu'il n'y avait aucun contrôle des personnes à l'entrée.

Il remarque que, si la vétusté des lieux a joué un rôle, un contrôle aurait permis d'éviter cette catastrophe. Il signale par ailleurs que le parti socialiste serait opposé à la reconstruction d'un bâtiment devant remplacer les Tattes. Il pense à cet égard que l'on ne combat pas l'asile en s'opposant à des centres, puisque le seul résultat est le report de l'accueil de ces personnes dans des cantons moins bien outillés.

Ce député S déclare que les retours des CFA à l'égard des réfugiés ukrainiens sont très inquiétants. Il lit alors un témoignage en mentionnant que c'est un exemple parmi de nombreux autres et il se demande comment une institution qui gère des personnes devant obtenir immédiatement des permis S peut être bienveillante à l'égard de personnes qui vont être déboutées.

M. Poggia répond ne pas être conseiller d'Etat à Zurich. Il ajoute que les comportements évoqués par le député S sont inacceptables et il mentionne que, si de tels événements devaient se produire à Genève, lui ou M. Apothéoz interviendraient immédiatement. Il déclare alors que ce n'est pas parce que de tels traitements existent à Zurich qu'il faut interdire le territoire aux Ukrainiens, en observant que ce pourrait être la solution envisagée. Il déclare ne pas faire preuve d'angélisme, mais il ne croit pas qu'il faille voir l'enfer

partout. Il ajoute que, si Genève veut faire mieux, il faut lui donner le crédit nécessaire pour faire mieux qu'ailleurs.

Un député PLR demande si le centre d'accueil recevrait également des réfugiés d'Ukraine s'il était disponible immédiatement.

M. Poggia acquiesce en mentionnant que ces personnes y resteraient provisoirement puisqu'elles sont au bénéfice d'un passeport S.

M. Gut signale que les arrivées d'Ukraine sont en augmentation et il mentionne que le dispositif prévoit d'accueillir ces personnes dans les centres ou dans des familles. Or, il remarque que le seul centre disponible est celui de Boudry. Il déclare que la situation est exceptionnelle.

M. Poggia mentionne que ces personnes ne seraient pas enregistrées dans le centre, mais il pense que, si ce dernier avait des places à disposition, elles seraient utilisées pour abriter ces gens.

Une députée Ve demande si le comité de suivi peut intégrer des représentants d'Amnesty International, par exemple. Elle se demande par ailleurs si les agents de sécurité doivent recevoir une formation spécifique sur les droits humains. Elle demande encore quel sera l'horaire de ce centre.

M. Poggia répond qu'il n'est pas prévu d'intégrer dans le comité de suivi des représentants d'organisations non gouvernementales, mais des représentants d'associations locales. Il ajoute que les associations effectueront également de facto une surveillance des réfugiés qui seront intégrés dans leurs activités. Il ajoute que le personnel de sécurité doit être formé comme le prévoit la recommandation du juge fédéral mandaté dans le cadre de la problématique à Boudry.

M. Gut mentionne que le SEM se pose la question de la formation du personnel, l'idée étant de former une partie de son propre personnel plutôt que du personnel privé. Il ajoute que la réflexion est en cours à l'égard de la définition des horaires.

La même députée Ve pense que la question des horaires est importante puisque le sentiment d'enfermement est un aspect particulièrement pesant.

Le président déclare avoir des retours d'informations provenant de deux avocats qui se sont occupés de plaignants qui sont des recourants. Il ajoute que la formation des agents de sécurité semble très sommaire par rapport aux responsabilités qui sont les leurs, ce d'autant plus étant donné la vulnérabilité de requérants potentiellement traumatisés et présentant possiblement des comportements déviants. Il se demande s'il serait possible que ces personnes puissent s'adresser à un organe indépendant de l'autorité, et s'il serait possible d'avoir plus d'assistants sociaux que de gardiens.

M. Poggia répond n'y voir aucune objection et il pense que ce sont des mesures que le comité de suivi pourrait proposer.

M. Saadi déclare que les questions posées par le président ont été reprises par le juge fédéral qui indique que les agents des entreprises privées ne sont pas bien formés et doivent profiter d'une formation permanente. Il ajoute que les décisions dans les centres doivent être prises par des agents fédéraux qui doivent encadrer les agents de sécurité privés. Quant à la médiation, elle fait l'objet d'un débat interne.

La députée Ve demande si les agents fédéraux sont formés aux droits humains.

M. Poggia répond que les agents fédéraux sont des fonctionnaires du SEM formés. Il précise que l'idée est d'éviter que des sociétés privées puissent prendre des décisions disciplinaires. Il remarque que des décisions disciplinaires sont en effet parfois nécessaires.

La députée Ve pense qu'il serait préférable que ces agents et le personnel encadrant suivent des formations en droits humains.

M. Poggia répond que ces préoccupations sont partagées par les autorités. Il ajoute qu'il sera possible de poser plus précisément ces questions au SEM.

Fin de l'audition.

Un député S pense qu'il serait nécessaire d'entendre Amnesty Suisse et la Ligue des droits de l'homme au vu des retours très inquiétants provenant des centres.

Un député PDC déclare qu'il s'opposera à des auditions complémentaires. Il mentionne que l'on sait d'où vient cette pétition et la position des partis dont certains sont opposés à toute forme de rétention des requérants. Il pense que chacun doit prendre à présent ses responsabilités et il demande de passer au le vote.

Un député PDC déclare être prêt à voter immédiatement. Il ajoute ne pas pouvoir régler les problèmes à Zurich et il mentionne que Genève déploie une certaine bienveillance en matière d'accueil.

Le président déclare que l'avis du député UDC est réducteur. Il mentionne que tout le monde devrait être en faveur d'une amélioration du traitement des réfugiés dans ces centres. Il ajoute que ne pas vouloir procéder à ces auditions revient à nier les retours inquiétants que l'on connaît.

Le député MCG déclare partager l'avis de l'UDC et du PDC.

Un député S déclare également partager ces opinions en mentionnant que la pétition est excessive.

Vote

Le président passe au vote de l'audition d'Amnesty Suisse et de la Ligue des droits de l'homme :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions : –

Cette audition est refusée.

Un député S déclare qu'il est 19h et il mentionne que cette pétition présente un enjeu de fond. Il propose donc de s'arrêter à présent, ce d'autant plus qu'un caucus doit suivre.

Le président pense que cette proposition est raisonnable. Il constate que les commissaires sont d'accord.

Séance du lundi 11 avril 2022

Le député UDC déclare que son groupe votera le dépôt sur le bureau de cette pétition, puisqu'il y a une obligation fédérale entraînant la création de ce centre de renvoi. Il ajoute avoir bien compris que, quoi que l'on fasse, les pétitionnaires ne veulent pas de centre de rétention ou de centre de renvoi. Il rappelle qu'il existe toutefois une justice qui ne permet pas de tout faire. Il pense que ce centre est nécessaire et relève de la responsabilité du canton.

La députée PDC rappelle que Genève doit faire sa part en accueillant un centre de ce type et elle mentionne que stopper ce projet reviendrait à reporter sur d'autres cantons la prise en charge des requérants d'asile. Elle rappelle que ce centre, selon M. Poggia, n'abritera pas uniquement des places pour des requérants d'asile déboutés. Elle rappelle également que ce centre vient remplacer un foyer d'accueil qui était dans un état déplorable.

Un député PLR déclare que son groupe déposera également cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il ajoute que ce centre relève des responsabilités du canton. Il remarque que ce centre offrira des conditions d'hébergement meilleures que par le passé.

Le député S déclare que son groupe estime que cette pétition mérite d'être soutenue. Il ajoute qu'il convient de considérer cette infrastructure, mais aussi ce qui se déroulera derrière ses murs. Il rappelle les événements qui se sont déroulés dans des centres similaires en Suisse. Il mentionne que les personnes qui seront abritées dans ce centre ne sont pas des criminels. Il se demande si un tel centre peut être considéré comme un lieu de vie, alors que les relations entre les requérants et le personnel se résumeront à des relations entre détenus

et gardiens de prison. Il pense que Genève a déjà Champ-Dollon qui défraie suffisamment souvent la chronique et il ne croit pas qu'il soit judicieux de multiplier les structures de ce type qui ne feront que pousser les réfugiés dans la clandestinité.

Le député MCG déclare que son groupe votera le dépôt sur le bureau de cette pétition. Il serait à titre personnel en faveur de son classement. Il lit alors un extrait de la pétition en mentionnant qu'elle fait état de désinformation en prétendant que le Conseil d'Etat fait preuve de traitements inhumains et xénophobes. Il déclare que le contenu de cette pétition est inacceptable. Il ajoute qu'il n'y a pas de honte à avoir un centre de ce type à proximité de l'aéroport puisque nombre de personnes vivent également dans le voisinage direct de l'aéroport. Il demande donc que le président procède à un vote sur le classement de cette pétition.

La députée Ve mentionne que son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, comme pour la motion 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! » qui avait été soutenue par la majorité du parlement. Elle rappelle que la commission avait, dans ce cadre, évoqué les mêmes arguments que ceux mis en avant par cette pétition. Elle ajoute que les pétitionnaires ne souhaitent pas la démolition de ce projet de centre mais la mise en place de garde-fous permettant d'éviter les dérapages que les autres centres ont connus. Elle s'oppose à la demande du député MCG.

Le président déclare partager les avis du député S et de la députée Ve. Il ajoute que les pétitionnaires ont le droit de penser que la Suisse a une politique raciste à l'égard des réfugiés tout comme le député MCG a le droit de penser l'inverse, mais il ne pense pas que l'expression de cette pétition soit scandaleuse. Il signale par ailleurs avoir été choqué que la commission refuse d'entendre Amnesty International qui a des informations sur les conditions au sein des centres. Il précise que son groupe propose le renvoi de cette pétition.

Un député S déclare qu'il ne faut pas s'étonner que des arguments ne soient pas développés lorsqu'une commission prend une décision sans procéder aux auditions nécessaires. Il rappelle qu'Amnesty International a publié des rapports sur les conditions de vie au sein de ces centres en remarquant que le personnel privé a recours à la violence en procédant à des étouffements menant à des crises d'épilepsie ou des évanouissements.

Un député PLR rappelle que la pétition propose de s'opposer à la construction d'un nouveau centre et non de régler les problèmes qui peuvent se dérouler au sein de ces centres.

Vote

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2133 :

Oui : 6 (2 Ve, 1 EAG, 3 S)
Non : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions : –

Le renvoi de la P 2133 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2133 :

Oui : 1 (1 S)
Non : 11 (4 PLR, 1 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions : 3 (1 S, 2 Ve)

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2133 est refusé. Cette pétition est donc classée d'office.

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède, la majorité de la commission des pétitions vous invite à classer la présente pétition.

Date de dépôt : 7 juin 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Sylvain Thévoz

Cette pétition au ton franc ne manie pas la langue de bois. Il y est rappelé que pratiquement la moitié des requérant-es vivant dans des centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA)¹ y ont subi des conditions de maltraitance en plus de la semi-détention, ce qui les a conduits à sortir du système. Des familles entières sont ainsi poussées dans la clandestinité et rendues davantage vulnérables. Les CFA déjà existants en Suisse romande seraient d'ailleurs à moitié vides. Les principes de ces centres se basent sur une politique de traitement des personnes renvoyées extrêmement problématique. Introduire de telles pratiques à Genève reviendrait à se mettre en totale contradiction avec la tradition humanitaire de notre canton.

Les pétitionnaires ont rappelé que l'affectation de ce terrain n'avait pas été débattue au sein de la commune. Une manifestation s'est tenue en 2020 pour demander l'arrêt de la construction de ce centre. Des polémiques sur les mauvais traitements réservés aux requérants dans ces centres ne font qu'enfler. Les pétitionnaires s'opposent à ce projet et à la politique qui souhaiterait faire de Genève un canton spécialisé en matière de renvoi de requérants d'asile. Le canton a le pouvoir de proposer des alternatives à la Confédération. Nous vous invitons à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin d'obtenir des garanties concernant le respect des droits humains, par cohérence également avec ce que la majorité du Grand Conseil a déjà demandé en soutenant la M 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! »².

Un emplacement inadéquat

Le magistrat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé, Mauro Poggia, l'a reconnu, l'emplacement de ce futur centre de renvoi n'est pas idéal. Son seul argument – « Si l'on supprimait ce centre, les requérants seraient simplement logés ailleurs, dans des conditions

¹ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren/asylregionen-baz.html>

² <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2489>

probablement moins bonnes » – est injurieux pour nos voisins romands, valaisans notamment, sur le territoire desquels aucun CFA n’est présent et qui pourraient adéquatement en accueillir un.

Les centres fédéraux ont démontré leur nocivité

Dans les centres d’accueil se trouvent des personnes déboutées mais aussi des personnes en errance qui sont placées là en raison de leur fragilité. L’emplacement prévu est largement impropre à un hébergement de qualité. Un centre de détention administrative est également prévu à côté de ce centre de renvoi, tout comme le quartier général de la police internationale. De multiples preuves existent à présent démontrant que ces centres deviennent systématiquement les théâtres d’évènements sordides avec des violences et des tentatives de suicide. Amnesty International a notamment enquêté en profondeur sur les violences perpétrées à l’encontre de personnes ayant déposé une demande d’asile et hébergées dans les CFA en Suisse, certaines pratiques s’assimilant à de la torture. Les recherches révèlent des violations commises par le personnel de sécurité, notamment de graves cas de maltraitance. Ces derniers ne sont pas des exceptions ou des dérapages individuels mais la conséquence directe d’un modèle systémique. A la lumière des faits, Amnesty International a alerté sur les violations des droits humains visant des requérantes et requérants d’asile, dont des mineurs³.

Le centre de Boudry est le plus grand centre suisse de renvoi avec 480 places. Différents acteurs sont présents dans le centre de Boudry, soit Protectas, l’ORS Groupe (prestataire de services privé mandaté par la Confédération, les cantons et les communes pour les tâches d’encadrement et d’intégration dans les centres fédéraux⁴), l’Administration fédérale et Caritas. Les portes de ce centre sont fermées. Ce centre fonctionne selon une dynamique proche du régime carcéral avec des horaires stricts, des fouilles à l’entrée, l’interdiction d’introduire de la nourriture, un système de punitions infantilisant. Le service infirmier est très modeste. Ce centre accueille des personnes en quête de protection et fuyant la violence. Elles se retrouvent placées sous la surveillance de sociétés lucratives. Ces lieux devraient pourtant être des endroits où les gens sont accueillis et écoutés. Boudry nous donne un exemple repoussant mais fidèle de ce que sera le CFA de l’aéroport.

³ <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2021/violations-des-droits-humains-dans-les-centres-federaux-d-asile#>

⁴ <https://fr.ors-group.org/ors-ch-fr>

Les associations dénoncent ces centres depuis des années. Les plaintes sont désormais relativement mieux entendues, car plusieurs drames s'y sont déroulés et ont été médiatisés. L'année passée, des agents de sécurité ont enfermé un jeune dans un container en plein hiver, entraînant un état d'hypothermie⁵. Plusieurs tentatives de suicide se sont déroulées dans le centre de Boudry⁶. Une émission de *Temps Présent*, au titre explicite « Asile, une industrie qui dérape »⁷, a bien décrit les dérives de ce dispositif. « Le traitement des demandes d'asile en Suisse est devenu une véritable industrie, avec des centres fédéraux gérés principalement par des sociétés privées. Employés mal payés, manque cruel de formation, dérapages violents, dérives bureaucratiques, accès aux soins problématique : des témoignages et des documents d'enquêtes pénales inédits permettent de percer la boîte noire des centres fédéraux d'asile. » Le nouveau centre prévu au Grand-Saconnex sera inévitablement le théâtre de nouveaux drames et mettra à mal l'image de Genève comme capitale des droits humains si le Grand Conseil ne joue pas son rôle de surveillance.

L'emplacement choisi du futur centre est particulièrement inhumain, en bordure d'autoroute et d'aéroport. On peut y voir une forme de sadisme institutionnel qui pourrait entacher l'image de Genève, cité des droits humains. Les témoignages concernant le CFA de Boudry à l'égard des réfugiés ukrainiens font dresser les cheveux sur la tête. Comment une institution qui gère des personnes devant obtenir immédiatement des permis S peut-elle être bienveillante à l'égard de personnes qui vont être déboutées ? Ce qu'est Boudry préfigure de ce que sera le CFA de l'aéroport. Le Grand Conseil ne devrait pas soutenir l'installation de cette boîte noire à Genève sans garanties claires de la part du Conseil d'Etat concernant le respect des droits humains.

Le Grand Conseil a déjà pris position

Le Grand Conseil a soutenu le 22 mars 2019 la motion M 2489 « Pas de centre fédéral d'attente et de départ à Genève ! »⁸ par 53 voix pour et 45 voix contre. La gauche et Le Centre avaient voté le renvoi de cette motion au

⁵ <https://asile.ch/2021/05/07/documentation-violences-dans-les-centres-federaux-dasile/>

⁶ <https://blogs.letemps.ch/jasmine-caye/2021/06/01/les-centres-federaux-dasile-fonctionnent-comme-de-boites-noires-hyper-securisees-et-mal-gerees/>

⁷ <https://pages.rts.ch/emissions/temps-present/12754866-asile-une-industrie-qui-derape.html>

⁸ <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2489>

Conseil d'Etat, l'invitant à renoncer à la construction d'un centre qui tenait malheureusement davantage du lieu de semi-détention que du lieu d'accueil, considérant : qu'une telle criminalisation des personnes en situation d'exil était inacceptable et que les multiples restrictions prévues enfreignaient leurs droits fondamentaux ; que la proximité du CFA avec l'aéroport posait des questions de santé publique, vu la pollution de l'air et sonore extrêmement nocive occasionnée par les avions, sans parler de la stigmatisation qui consistait à placer des requérant-es d'asile sur une parcelle qui n'accueillerait jamais un logement ordinaire pour ces raisons ; qu'outre la proximité de l'aéroport, celle de la police internationale et d'un centre de détention administrative rendrait omniprésente la menace du renvoi avec un impact psychologique certain et provoquerait des passages dans la clandestinité ; que dans le centre fédéral en phase test à Zurich, comparable, les disparitions ont explosé ; que la mise en place d'une politique d'asile dissuasive, poussant à l'irrégularisation des bénéficiaires, coûterait 40 millions de francs au canton de Genève selon les estimations des associations ; que la population genevoise a d'ores et déjà compris les violations en termes de droits humains que comporte ce projet et qu'elle se mobilise pour empêcher sa construction. L'élue PDC Anne Marie von Arx-Vernon, à cette occasion, avait déploré que « Genève avait construit une relation de confiance avec le SEM autour du projet Papyrus ; aujourd'hui, ce lien est rompu »⁹.

La pétition qui nous est présentée est la suite logique de la motion qui avait été votée et pour laquelle le député du Centre M. Buchs avait rappelé avec raison que les personnes relevant de l'asile ne sont pas des criminels. Elles doivent être hébergées dans des structures qui ne sont pas de type carcéral, d'autant plus quand une partie d'entre elles sont des enfants, afin d'éviter aussi que les gens ne disparaissent dans la nature, les conditions de vie intra-muros conduisant à fuir ces centres.

Une opposition constructive

Les pétitionnaires ne souhaitent pas la démolition de ce projet de centre, mais la mise en place de garde-fous et de garanties permettant d'éviter les dérapages que les autres centres ont connus. En date du 13 septembre 2019, le Grand Conseil a refusé le rapport que le Conseil d'Etat lui a soumis le 29 mai 2019 et lui a renvoyé la motion dans l'attente d'une nouvelle réponse. La position du Conseil d'Etat n'est toujours pas satisfaisante sur ce sujet.

⁹ <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-futur-centre-federal-requerants-dasile-provoque-tensions>

C'est pourquoi nous vous invitons à lui renvoyer encore cette pétition. Des enfants se trouveront dans ce centre. Ils seront scolarisés dans la commune. Ce sujet est problématique, avec des gardes privés se trouvant aux portes. Il n'est pas certain que la commune qui se chargera de ces scolarisations puisse négocier avec les gardes privés tous les jours les horaires et les nécessaires allers-retours.

Conclusions

Durant les travaux de la commission, une majorité de députées et députés a refusé l'audition d'Amnesty Suisse et de la Ligue des droits de l'homme, ce qui est regrettable. La commune n'a même pas été entendue. Cette pétition a été étudiée au pas de charge en trois petites séances, le temps d'entendre uniquement les pétitionnaires et le magistrat. Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat a été refusé, et même son dépôt sur le bureau. Nous vous invitons résolument à vous opposer au classement d'office de cette pétition et à la renvoyer au Conseil d'Etat à la suite de la M 2489.

Fin mai 2022, un incendie a ravagé le chantier du futur CFA¹⁰. Cet incendie permet de disposer d'un peu de temps supplémentaire pour revoir ce projet. Les personnes qui seront abritées dans ce centre ne sont pas des criminels. Elles seront pourtant traitées comme tels, avec une privation partielle de liberté et des conditions de vie dénoncées par des ONG comme Amnesty International. Un tel centre ne peut être considéré comme un lieu de vie alors que les relations entre les requérants et le personnel se résumeront à des relations entre détenus et gardiens. Si rien n'est fait pour modifier ce projet, ce centre ne fera que pousser les réfugiés dans la clandestinité, ce qui entraînera des coûts démultipliés dans la gestion de l'asile.

Créer des lieux humains, ouverts, est quelque chose que Genève doit prôner et défendre. En renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat, Madame la députée, Monsieur le député, vous inviterez le Conseil d'Etat à s'impliquer davantage pour garantir des lieux d'accueil sûrs et humains. C'est le minimum qui peut être fait afin d'éviter les actes de violence et les tentatives de suicide qui ont été constatés dans les autres centres similaires en Suisse.

¹⁰ <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-un-incendie-retardera-louverture-dun-centre-federal-dasile-controverse>

Les centres fédéraux pour requérants d'asile dans les six régions

État : 1er mars 2021

